

# TRI DES DÉCHETS AU CIMETIÈRE

## GUIDE DES BONNES PRATIQUES



**IDELUX**  
ENVIRONNEMENT



## **Optimiser la gestion des déchets dans les cimetières**

Trier ses déchets à la maison est devenu un réflexe. En dehors de la maison cependant, ce n'est pas toujours le cas. Encore trop de déchets ne sont pas triés et sont ainsi perdus pour le recyclage.

Vu l'élargissement des consignes des emballages des PMC (emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), les cimetières sont devenus un lieu de production de PMC où des poubelles de tri adéquates doivent se trouver.

En effet, si des conteneurs « fraction résiduelle » et « matière organique » sont disponibles dans la plupart des cimetières, il n'y a très souvent pas encore de conteneurs pour les PMC.

L'élargissement de la fraction des plastiques au niveau des PMC induit pourtant que les cimetières sont maintenant des lieux de tri des PMC. En effet, vu l'abondance de pots de fleurs, films plastiques, barquettes de repiquage, bouteilles pour l'eau des fleurs, ... il est nécessaire de prévoir le matériel pour les trier ainsi qu'une communication adaptée.

Au travers de ce document, nous allons vous proposer des outils et conseils pour optimiser le tri dans les cimetières.

Ce sont des conseils qui peuvent vous servir en totalité ou vous aider à mettre en place votre propre dynamique.

Bonne lecture et bon travail

L'équipe des Conseillers en environnement  
d'IDELUX Environnement

## Quels conteneurs utiliser ?

Optimiser la gestion des déchets, c'est aussi prévoir des conteneurs qui répondent aux types de déchets produits et aux quantités générées.

Au niveau des cimetières, la production de déchets étant extrêmement variable (forte au printemps, faible en été/hiver et très forte en automne et plus particulièrement au moment de la Toussaint), nous vous conseillons cette association de conteneurs :

- Un conteneur 240 litres pour les emballages PMC.
- Un conteneur 240 litres pour la matière organique.
- Un conteneur 240 litres pour les déchets résiduels.



Dans certains cas particuliers, si par exemple les conteneurs sont systématiquement remplis ou vides, il convient d'adapter le scénario de base en proposant un second espace de tri / une duplication de certains conteneurs ou le déplacement des conteneurs insuffisamment utilisés.

Toutefois, il est toujours préférable de vidanger un conteneur plus souvent que de placer des conteneurs plus grands qui induiront toujours un mauvais tri.

## Où placer les conteneurs ?

Les emplacements de stockage des conteneurs doivent allier :

- accessibilité : pour les citoyens mais aussi pour le personnel qui devra assurer le déplacement, la vidange et l'entretien des conteneurs ;
- sécurité : ni trop visibles ni trop cachés pour qu'ils puissent servir à leur fonction de gestion des déchets dans les cimetières et non de dépôts sauvages ;
- place disponible : les cimetières ne disposent pas toujours d'une zone adaptée, il est parfois nécessaire de recréer un espace spécifique.

Les placer à proximité du point d'eau pour l'arrosage des fleurs est une bonne idée.

Par ailleurs, prévoir un emplacement fixe, identifié par des zones de marquages ou des affiches/panneaux (voir outils de communication) constitue une aide au tri et une visibilité renforcée.

Il est important aussi que chaque conteneur reste à la place qui lui a été définie.

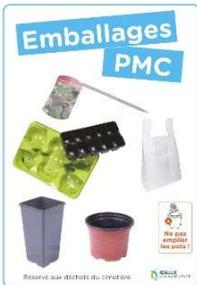
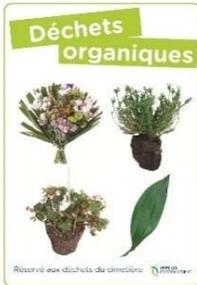
## Outils de communication

Point essentiel dans la chaîne de tri, les outils de communication doivent être clairs et cohérents avec la situation.

Les services d'IDELUX Environnement ont donc développé des outils spécifiques à la gestion des déchets dans les cimetières.

### Autocollants à apposer sur les conteneurs

Ces autocollants, en format A3, sont disponibles également pour remplacer les anciens visuels encore présents sur les conteneurs existants.

Emballage PMC	Matière organique	Fraction résiduelle
 <p>Emballages PMC</p> <p>Ne pas remplir les pots !</p> <p>Réserve aux déchets du cimetière</p>	 <p>Déchets organiques</p> <p>Réserve aux déchets du cimetière</p>	 <p>Déchets résiduels</p> <p>Réserve aux déchets du cimetière</p>

Pour les cimetières sans conteneurs PMC à disposition des citoyens, un autocollant bandeau peut être placé sur le couvercle du conteneur fraction résiduelle pour inviter les citoyens à reprendre les PMC chez eux :



### Panneau présentant les consignes de tri

Ce panneau (format 40 x 60 cm) est à placer près des conteneurs afin d'optimiser la compréhension des consignes de tri par les citoyens.

## Le tri au cimetière



## Panneau « ici, on trie »

Par ailleurs, si vous souhaitez rappeler à vos citoyens que vous avez mis en place le tri des déchets au sein de vos cimetières, ce panneau (format 25 x 35 cm) peut être placé à l'entrée du cimetière.

Il est important, par souci d'exemplarité, de montrer que votre commune veille à une bonne gestion de l'ensemble des déchets.



## Disponibilité des outils de communication

Tous les outils de communication peuvent être commandés auprès de votre conseiller en environnement d'IDELUX Environnement. Les fichiers (en haute qualité) sont également disponibles sur demande.

**Dès septembre 2023, une formation sur la gestion des déchets dans les cimetières sera également disponible.**

## **Comment évacuer les déchets ?**

Sur base d'un planning adapté en fonction de la production de chaque cimetière, il convient de surveiller le taux de remplissage des conteneurs.

Comme expliqué ci-dessus, les taux de remplissage des conteneurs dans les cimetières peuvent varier très fortement en fonction de la période de l'année mais aussi en fonction de la taille des cimetières, les semaines précédant la Toussaint étant le pic de production des déchets dans les cimetières.

Nous conseillons de fixer le jour de surveillance la veille du jour de collecte des conteneurs résiduels et organiques.

Les dates de collecte pour votre commune peuvent être consultées sur notre site web [www.idelux.be](http://www.idelux.be) ou via l'application « Recycle ! ».

## Collecte des conteneurs destinés aux déchets résiduels et organiques

Afin d'être vidangés par le camion de collecte, les conteneurs pour les déchets résiduels et organiques doivent être placés en bordure de voirie pour le jour de la collecte (avant 7 h) ou la veille.

Après la vidange, ils devront être repositionnés à l'endroit de tri défini.

Dans le cas où les conteneurs restent systématiquement en bordure de voirie, il y a lieu de s'assurer qu'ils soient correctement repositionnés après la collecte.

## Collecte des emballages PMC

Les conteneurs destinés aux PMC doivent être systématiquement équipés d'un sac de 240 litres PMC fournis par IDELUX Environnement\*.

Lors de votre surveillance du taux de remplissage, nous vous conseillons de remplacer le sac PMC lorsque le conteneur est rempli aux trois quarts.

Nous vous conseillons ensuite de stocker les sacs PMC remplis au service Travaux.

Placés en bord de voirie le jour de la collecte (pour 6 h matin au plus tard) ou la veille, les sacs seront collectés par le camion de collecte des PMC en porte-à-porte (une collecte par quinzaine). **Attention**, seuls les sacs (non les conteneurs) doivent être déposés en bord de voirie.

*\*Ces sacs sont vendus par IDELUX Environnement au prix de 4,96 € htva le rouleau de 10 sacs, par cartons de 15 rouleaux, soit 74,40 € htva/carton (état en mars 2023). Pour commander, nous vous invitons à adresser un courriel à « [commande.pmc@idelux.be](mailto:commande.pmc@idelux.be) » ou à contacter le 063/42 00 26.*

### **Pas de bon tri sans contrôle**

Une surveillance de la qualité du tri devra également être réalisée lors de chacun de vos passages.

Les erreurs simples devront être corrigées par vos soins (exemples : PMC dans les déchets résiduels...).

En cas de gros soucis de tri régulier, il est nécessaire de revoir l'organisation mise en place.

Une communication spécifique peut également être proposée.

Si vous constatez des dépôts sauvages, l'appel à votre agent constateur communal doit être prévu.

### **Entretien des conteneurs**

Comme pour tout conteneur, les conteneurs destinés au cimetière vont se salir ou s'abîmer.

Il y a lieu de les laver (entre 2 et 4 fois par an) afin que l'espace de tri reste attractif.

Par ailleurs, en cas de casse (roue, couvercle...), autocollants abîmés/disparus, il sera nécessaire de réparer le conteneur ou remplacer l'autocollant sans délai.

## Complément d'information / conseils

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller en environnement qui peut vous accompagner dans la mise en place du tri dans vos cimetières ou son suivi.

Commune	Votre conseiller en Environnement	GSM	Courriel
Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Gouvy, Lierneux, Malmedy, Saint-Vith, Stavelot, Trois-Ponts, Waimes	<b>Catherine BETTENDORFF</b>	0497 06 60 34	catherine.bettendorff@idelux.be
Arlon, Attert, Aubange, Etalle, Fauvillers, Martelange, Meix-dvt-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton	<b>Audrey LAMBRECHT</b>	0496 26 70 43	audrey.lambrecht@idelux.be
Durbuy, Erezée, Hotton, La Roche, Marche, Nassogne, Rendeux, Stoumont, Tenneville, Vielsalm	<b>Delphine DARON</b>	0496 26 70 47	delphine.daron@idelux.be
Bastogne, Bertogne, Habay, Léglise, Libin, Libramont, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin, Tintigny, Vaux-sur-Sûre	<b>Lesley VANDE VELDE</b>	0496 26 70 51	lesley.vandavelde@idelux.be
Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Florenville, Herbeumont, Houffalize, Manhay, Neufchâteau, Paliseul, Wellin	<b>Pascal MICHA</b>	0497 51 91 84	pascal.micha@idelux.be